

Spécial NONTITULAIRES

Prix du numéro: 1 € - Abonnement : 6,50 €.

au Bulletin N° 184 d'Avril 2008

Éditorial

Combattre
la
précarité,
défendre
les
précaires.

Sommaire:

Page 1 : Édito

Page 2 : Fiche de suivi individuel des non-titulaires

Page 3 : Questions - Vacations Contacts

Page 4 : Modalités de participation au stage «Nontitulaires»

SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU 16 av. du 8 Mai 1945

BP 137 - 38403 Saint Martin d'Hères - Cedex
e-mail : s3gre@snes.edu
Tél : 04 76 62 83 30
Fax : 04 76 62 29 64
Site académique :

http://www.grenoble.snes.edu

dans les postes offerts aux concours de recrutement du second degré, en dépit même des besoins recensés par les services du ministère, a eu pour conséquence un recours accru aux emplois non statutaires dans les académies, pour pallier ces recrutements insuffisants. En cinq ans, les recrutements ont baissé de 56 %, les possibilités de titularisation ont chuté de 79 % et le nombre de postes offerts à la session 2008 du CAPES interne, de 30 %. L'académie de Grenoble, avec près de 800 contractuels et 750 vacataires, est dans le peloton de tête de ce recours à la précarité, au niveau d'académies telles que Créteil ou Versailles, qui pourtant comptent bien plus d'élèves et de personnels. Ce sont souvent ceux-là mêmes à qui l'on a refusé, du fait de la diminution des postes offerts, un emploi de certifié ou de CPE avec l'année de formation en IUFM, qui sont amenés à accepter ces situations dégradées. Les annonces pour les années à venir, le choix de ne plus faire assurer les remplacements par des titulaires affectés spécifiquement à cela, les fermetures de concours dans un certain nombre de disciplines, en particulier techniques et professionnelles, la mise en cause des concours internes ne peuvent que concourir à l'accroissement du recours aux emplois précaires dans les prochaines années. En même temps que le recours à la précarité s'accroît de nouveau, les conditions de recrutement, d'exercice, de rémunération et les perspectives de sortie se dégradent : en l'absence d'instance représentative (pourtant prévue par la loi) ou de groupe de travail (à l'image de ce qui existait naguère pour les MA), l'épée de Damoclès du non-renouvellement de contrat est peu propice à l'expression des revendications et les contractuels et vacataires restent souvent isolés et silencieux.

e choix des gouvernements successifs depuis plus de cinq ans de faire des coupes drastiques

Dans l'académie de Grenoble, le Recteur n'accorde pratiquement aucun droit aux non-titulaires : il utilise massivement la vacation et recrute les contractuels à l'indice le plus bas, ce qui en cas de réussite au concours, interdit un reclassement qui prenne en compte les années de précarité. De même, il tarde à proposer le CDI à de nombreux collègues qui pourraient y prétendre. Certes le SNES a pu obtenir, il y a trois ans, grâce à la mobilisation des précaires, une perspective d'avancement, mais à un rythme trop lent (5 ans) et dans une grille unique qui ne tient pas compte des qualifications détenues. Nous devons obtenir davantage, y compris en nous appuyant sur les avancées conquises dans d'autres académies. Nous sommes en passe d'obtenir enfin une instance représentative élue l'an prochain ; mais dès cette année nous devons imposer un groupe de travail pour le recrutement, les affectations et les éventuelles décisions de non-renouvellement de contrat.

Afin d'informer des droits et de construire le nécessaire rapport de force, la section académique du SNES organise un stage de formation syndicale le jeudi 26 juin 2008

à la Bourse du Travail de Grenoble, de 9 à 17 heures.

Venez nombreux : si le stage syndical est un droit, il contribue également, s'il rassemble largement, à peser en faveur de l'amélioration de la situation.

- Jacques AGNÈS, Secrétaire académique -
- Gabriel ÉMERY et Vincent LOMBARD, responsables des non-titulaires -

~ NON-TITULAIRES ~ FICHE DE SUIVI ~

Cette fiche permet de mieux connaître votre parcours, de suivre votre situation, de vérifier si vous avez droit au CDI, etc... Les non-titulaires changeant très souvent d'affectation, disposer de votre adresse personnelle nous permettra de vous contacter et de vous informer plus facilement. Vous pouvez l'envoyer à la Section académique de Saint Martin d'Hères - par courrier ou par mail à s3gre@snes.edu en précisant en objet Fiche de suivi «Non-titulaires » - ou la remettre le jour du stage, bien que le plus tôt possible soit le mieux afin de pouvoir vous contacter en cas de besoin.

IMPORTANT... Avant de nous la retourner, n'oubliez pas de dater et de signer en bas de page cette fiche contenant des données personnelles, pour la valider et autoriser le SNES à effectuer le suivi de votre situation.

NOM - Prénom :	Téléphone(s):
Adresse:	
Courriel:	@
 Type de contrat (Entourez vot 	re situation)
Ex-MA en CDI	Vacataire → Contractuel en CDD → Contractuel en CDI
 Durée du contrat (Entourez von 	otre situation et précisez)
➤ Temps complet	Temps partiels
 Dernier établissement d'affecta 	tion 2007 / 2008 :
 Distance habitation-établisseme 	ent :
• Sans poste, depuis le :	
 Concours ou formation prépar 	és :
tués car cela nous permettra de	rs professionnel (Soyez précis et indiquez le détail des remplacements effec- vérifier si vous avez droit au CDI) :
• Attente en matière d'action co	llective et syndicale, suivi de votre situation personnelle et défense de vos
parcours, les difficultés rencontrées da	nts ci-dessus en joignant à cette fiche, une lettre (ou un mail) de témoignage sur votre ans les établissements ou l'académie (périodes de chômage, affectations, rapports avec de paiement, rétrogradations en vacataire, difficultés financières, etc.)
carrière. J'autorise le SNES à faire figur fixées par les articles 26 et 27 de la loi	le seul usage syndical, les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma er ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions du 6.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions la Section académique du SNES - 16 av. du 8 Mai 1945 - BP 137 - 38 403 - SAINT MARTIN D'HÈRES / Tél. 04 76 62 83 30 - Fax : 04 76 62 29 64 -
À	, le Signature
- Fiche de su	ivi à photocopier et à diffuser à tous les non-titulaires -

Stage académique «Non-titulaires»

LORS DE CE STAGE, NOUS ABORDERONS TOUTES LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ:

- **Q**uelle rentrée 2008 pour les non-titulaires ?
- **Q**uelle situation nationale et académique pour les non-titulaires ? Quelles perspectives ?
- **Q**uelles sont les conditions d'obtention du CDI dans l'Éducation nationale ? Qu'apporte-t-il ?
- Le rectorat de Grenoble peut-il ne pas m'accorder le CDI auquel j'aurais pourtant droit ?
- **P**ourquoi les non-titulaires de l'académie de Grenoble sont-ils les plus mal payés de France ?
- **P**ourquoi la rémunération des contractuels n'augmente-t-elle que tous les cinq ans à Grenoble et plus vite ailleurs ?
- Le rectorat de Grenoble a-t-il le droit de me déclasser vacataire alors qu'auparavant j'étais contractuel ?
- **D**es recours juridiques sont-ils possibles ? Le SNES peut-il m'accompagner dans ces démarches ?
- Comment peut-on obtenir des avancées pour les non-titulaires ?
- **Q**ue sont les Commissions Consultatives paritaires qui vont être mises en place prochainement ?
- ...et encore bien d'autres questions.

De l'utilisation abusive de la vacation

La vacation d'enseignement est un dispositif prévu à l'origine pour rémunérer une intervention ponctuelle ou limitée devant un public scolaire ou universitaire. Au départ il s'agissait de permettre l'intervention d'un professionnel dans un domaine particulier, notamment pour les enseignements professionnels, techniques ou artistiques. C'est la raison pour laquelle elle est limitée à un volume de 200 heures à l'année, pour un même vacataire.

Elle n'ouvre pas de droits sociaux (congé maladie, congés payés, allocation chômage) dans la mesure où elle était censée être assurée par des personnes, salariées du secteur public ou du secteur privé, disposant déjà d'un revenu principal et d'une couverture sociale. En faire un moyen de remplacement pour un service à temps complet constitue donc une dérive abusive. On a même vu dans le passé certains chefs d'établissement, avec le soutien du recteur et des services du rectorat, « transformer » les 200 heures de vacations en 400 heures lorsqu'ils recrutaient des vacataires en Documentation ou en Éducation, ce qui revenait à cumuler plusieurs illégalités.

Si nous avons pu faire cesser les abus les plus importants, le rectorat de Grenoble continue de faire de l'emploi de vacataire un passage quasi obligé avant la contractualisation. Le Recteur invoque même la faiblesse de la rémunération des contractuels pour expliquer que la vacation, dont le taux est fixe, est préférable pour les personnels recrutés ! Une raison de plus de revoir à la hausse, et sérieusement, les indices de rémunération des contractuels.

POUR NOUS JOINDRE...

Les secteurs non-titulaires des sections du SNES académique et national

► SECTION ACADÉMIQUE DU SNES

16 av. 8 Mai 1945 – BP 137 – 38 403 – SAINT MARTIN D'HÈRES Cedex –

Tél. 04 76 62 83 30 / Fax: 04 76 62 29 64

Le secteur « Non-titulaires » académique est joignable les vendredis après-midi.

Vous pouvez aussi contacter le secteur « Nontitulaires » du SNES national au 01 40 63 29 64 le mardi, le mercredi matin, le jeudi, le vendredi ou par mail nontitulaires@snes.edu

LES SECTIONS DU SNES DANS

L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

- ► SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ARDÈCHE :
- S.N.E.S 5 av. de la Gare 07000 PRIVAS Tél. 04 75 64 51 15
- ► SECTION DÉPARTEMENTALE DE LA DRÔME :

SNES – 17 r. Georges Bizet – 26000 – VALENCE – Tél. 04 75 56 77 77

- ► SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ISÈRE :
- SNES / F.S.U 32 av. de l'Europe 38100 GRENOBLE Tél. 04 76 23 14 18
- ► SECTION DÉPARTEMENTALE DE SAVOIE :
- S.N.E.S. / F.S.U. 77 r. Ambroise Croizat 73000 CHAMBÉRY Tél. 04 79 68 91 87
- SECTION DÉPARTEMENTALE DE HAUTE-SAVOIE :

SNES / F.S.U. – 10 r. Guillaume Fichet – 74000 – ANNECY – Tél. 04 50 51 23 73

Le SNES organise un

STAGE ACADÉMIQUE NON-TITULAIRES JEUDI 26 JUIN 2006, DE 9H³⁰ à 17H

À LA BOURSE DU TRAVAIL – GRENOBLE (Arrêt de tram ou parking à Grand'Place)

MODALITÉS DE PARTICIPATION À CE STAGE

Ce stage est ouvert aux syndiqués comme aux non-syndiqués. Le but est de rassembler les non-titulaires et d'obtenir des améliorations de leur situation.

Les agents non-titulaires ont les mêmes droits syndicaux que les titulaires et notamment le droit à «congé pour Formation syndicale » dans les conditions fixées par le décret n°84-474 du 15 juin 1984 et la loi n° 82-997 du 3-11-1982 relative aux agents non-titulaires. Ils ont le droit de participer à un stage organisé par un syndicat représentatif (c'est le cas pour le SNES) dans la limite de 12 jours par an, « en conservant leur rémunération intégrale et sans être contraints de remplacer leurs services ». Une convocation n'est pas nécessaire, seule peut être éventuellement exigible une attestation de présence que nous vous remettrons à l'issue du stage. Si vous avez cours ce jour-là, il vous suffit d'effectuer une demande d'autorisation d'absence - en recopiant à la main le modèle ci-dessous - et de la déposer au secrétariat de votre établissement <u>au moins 30 jours</u> avant le stage (26 mai 2008). Dans ce délai, cette autorisation ne peut pas vous être refusée. (Au-delà de cette date, elle n'est plus de droit mais elle peut néanmoins vous être accordée, moyennant un rattrapage éventuel de vos cours.) Donc, déposez votre autorisation d'absence le plus tôt possible même si vous n'êtes pas sûr(e) de pouvoir venir.

Pensez à nous confirmer votre participation en retournant le coupon ci-dessous ou en envoyant un mail à <u>s3gre@snes.edu</u> ayant pour objet « *Inscription au stage Non-Titulaires du 26 juin 2008* » et précisant vos noms, coordonnées téléphoniques et mail. Cela nous permettra de regrouper ceux qui habitent dans une même zone et qui souhaiteraient organiser un covoiturage.

La journée étant chargée merci d'apporter un casse-croûte. À 15 h, nous nous rendrons au rectorat pour y être reçus. Le SNES a demandé une audience au recteur.

Être nombreux est essentiel pour pouvoir peser sur le rectorat.

Modèle d'autorisation d'absence à transmettre à votre chef d'établissement avant le 26 Mai 2008

NOM	Prénom
	fonction
Etablissem	nent
	Monsieur le Recteur S/c de M. [ou M ^{me}], Proviseur [ou Principal] de (1)
474 du 15 de sollicit de format du SNES droit aux (1) Utilise	ément aux dispositions de la loi n° 82/997 du 23/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'État, et du décret 84- / 06/ 84 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur / 06/ 84 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur / 1/ 06/ 84 définissant l'attribution des congés pour la main [ou l'après-midi] [ou toute la journée] (2) pour participer à un stage académique / 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1/
À reto	ourner, dès réception, à la Section académique du SNES - BP 137 - 38403 - SAINT MARTIN D'HÈRES - Cédex -
	PON - RÉPONSE / Établissement
	Prénom Discipline
Adresse	personnelle:
e-mail	Tél
	PARTICIPERA AU STAGE " <u>NON-TITULAIRES</u> " DU 26 JUIN 2008.
N.B. Le stage est <u>ouvert à tous</u> , syndiqués et non syndiqués. Les frais de déplacements ne sont remboursés qu'aux stagiaires syndiqués au SNES.	
	Directors de Bublication et Búdection e less Biome VARNET : Occafeciat Oúséanles en déssione e les surs AONÈO